



## commission for environmental impact assessment

Colonel Ely Ould Mohamed Vall  
Président du Conseil militaire pour la  
Justice et la Démocratie  
Chef de l'État

Votre référence :

Votre lettre de :  
Mars 2006

Notre référence :  
OS 25 065-468/H1/lw

Sujet :  
Développement du secteur des  
hydrocarbures, Termes de référence  
pour l'Évaluation environnementale  
stratégique

No. de téléphone direct :  
+ 31 30 234 76 27

Utrecht, Pays-Bas  
22 septembre 2006

Votre Excellence,

En mars 2006, l'Ambassade royale des Pays-Bas a pris contact, en votre nom, avec la Commission néerlandaise d'évaluation environnementale (CNEE), afin que cette dernière puisse porter un avis sur les Termes de référence pour l'Évaluation environnementale stratégique (EES). Cette évaluation a pour but de soutenir les choix importants qui devront être faits en vue de l'établissement d'un cadre stratégique solide pour le développement futur du secteur des hydrocarbures dans votre pays.

Je me réjouis donc aujourd'hui de pouvoir vous présenter le document conseil en question, qui rend compte de l'opinion de la CNEE à ce sujet. Ce document n'expose pas seulement les grandes lignes du contenu souhaitable du rapport d'évaluation mais propose également des recommandations sur la façon d'organiser les étapes de l'évaluation en cohérence avec l'élaboration d'un plan stratégique, dont le rapport ne représente qu'une seule étape.

Le bon déroulement de l'évaluation repose en grande partie sur les discussions qui auront lieu au sein de votre gouvernement et avec les autres parties concernées en Mauritanie. Ces discussions devraient porter sur les objectifs du cadre stratégique, les alternatives possibles à la politique du gouvernement et la portée de l'évaluation. En conséquence, les recommandations de la CNEE devraient être considérées comme un apport à cette discussion sur les termes de référence, qui devra à terme mener à la prise de décision finale par le gouvernement mauritanien.

Une structure décisionnelle adéquate est un préalable indispensable pour l'encadrement des actions qui seront entreprises en vue d'un développement qui soit durable. À cet égard, l'excellente initiative de Votre Excellence de mettre en place une Commission environnementale dotée d'un mandat fort, ainsi que la nomination d'un secrétaire d'État chargé de la Commission, est une mesure hautement efficace qui permettra d'agir immédiatement et d'apporter des réponses en temps voulu aux développements rapides qui sont en cours dans l'industrie des hydrocarbures. Cela permettra aussi d'éviter une situation dans laquelle le gouvernement mauritanien ne ferait que suivre les développements sans véritablement les encadrer.

Les tâches à court terme de la Commission environnementale pourraient être, selon nous :

adresse Boîte postal 2345  
3500 GH UTRECHT, Pays Bas  
secrétariat Arthur van Schendelstraat 800  
Utrecht, Pays Bas

tél +31 30 234 76 66  
fax +31 30 233 12 95  
site [www.eia.nl](http://www.eia.nl)  
adresse courriel [mer@eia.nl](mailto:mer@eia.nl)

- de rendre une décision sur les Termes de référence pour l'Évaluation environnementale stratégique ;
- de rendre des décisions par décret et au cas par cas sur les projets, tant que le cadre juridique n'est pas mis en place ;
- le développement d'un programme à long terme en vue de l'amélioration de la législation sur les normes environnementales en rapport avec le développement du secteur des hydrocarbures ;
- l'élaboration d'un programme de développement des compétences et de l'apprentissage.

À long terme, la Commission environnementale pourrait avoir pour objectif la mise en place des deux programmes portant sur l'amélioration de la législation et le développement des compétences.

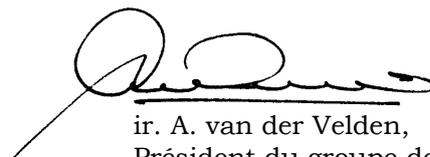
Selon moi, le document récent portant sur le développement des hydrocarbures en Mauritanie, préparé pour le compte du ministère mauritanien de l'Énergie et du Pétrole, formule des recommandations utiles par rapport aux responsabilités et tâches d'une institution telle que la Commission environnementale.

Toutes les parties impliquées, qu'elles fassent partie ou non du gouvernement mauritanien, reconnaissent que les capacités et l'expertise du gouvernement mauritanien en matière de contrôle dans ce secteur sont insuffisantes pour l'instant. L'appui d'experts internationaux est nécessaire et, pour la Commission environnementale, primordiale. De plus, un Groupe de référence, auquel prendraient part des représentants des ministères concernés, de l'UICN, du PRCM, du PNBA, du parc national Diawling et des communautés de pêcheurs, pourrait conseiller la Commission environnementale et apporter ainsi un véritable soutien public aux décisions qui seront rendues.

Tout aussi importants que les impacts environnementaux engendrés par le secteur des hydrocarbures sont les impacts sociaux des flux de revenus. En conséquence, une gestion transparente et à long terme des revenus, facilitée entre autres par la mise en place d'un fonds spécialement affecté, est nécessaire pour garantir que la société mauritanienne dans son ensemble en tire des bénéfices. Les initiatives prises par le gouvernement mauritanien de légiférer sur l'appropriation des revenus tirés de l'industrie extractive sont à cet égard essentielles. Dans un souci de plus grande transparence, je souhaiterais également porter à l'attention de Votre Excellence le statut de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures, qui demande à être examiné et reconsidéré dans la mesure où la SMH – institution gouvernementale – a aussi des intérêts commerciaux.

La CNEE espère, grâce à ce document conseil portant sur le processus et le contenu de l'Évaluation environnementale stratégique, pouvoir contribuer à vos efforts de mise en place d'une saine gestion publique et d'un équilibre entre les intérêts liés au développement du secteur des hydrocarbures et ceux des communautés de pêcheurs et des valeurs naturelles, menant ainsi au développement durable de la Mauritanie.

Veillez accepter, Votre Excellence, l'expression de mes sentiments dévoués.



ir. A. van der Velden,  
Président du groupe de travail  
des experts à la CNEE

adresse Boîte postal 2345  
3500 GH UTRECHT, Pays Bas  
secrétariat Arthur van Schendelstraat 800  
Utrecht, Pays Bas

tél +31 30 234 76 66  
fax +31 30 233 12 95  
site [www.eia.nl](http://www.eia.nl)  
adresse courriel [mer@eia.nl](mailto:mer@eia.nl)